

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

Liste des délibérations

Membres présents : DELOFFRE Dominique - BROUSSE Hélène – DAMIANS Norbert – JOBEZ Jean-Claude – LAZZARO Olivier – LAFON Patrick – LAGADEC Christelle – MOREL Jean-Baptiste – FOURNET Alain – APAYDIN Kadir – RAÏ Emilie

Membres absents: NICOU Olivier

Membres excusés ayant donné pouvoir : PERRET Cécile (pouvoir à DAMIANS Norbert) et BOUFFLERS Myriam

(pouvoir à DELOFFRE Dominique)

Vote des tarifs 2025 de la taxe locale sur la publicité extérieure

<u>Délibération N°18/2024 - Approuvée</u>

Le Maire expose que le code général des collectivités territoriales prévoit chaque année avant le 1^{er} juillet, la possibilité d'actualiser les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), applicables sur le territoire de la commune.

Il rappelle les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure votés lors du conseil municipal 24 avril 2023. Après une présentation de l'arrêté fixant les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025, le Maire propose d'augmenter les tarifs de la TLPE.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **DECIDE** d'augmenter les tarifs pour l'année 2024, comme suit :

Tarifs TLPE applicables à compter du 1er janvier 2025 (par m² et par an) A/ Enseignes (article L 2333-9-B-3° du CGCT)

| Superficie individuelle | 1 m² et ≤ 12 m² | >12 m² et ≤ 50 m² | > 50 m² | | | | |
|---|-----------------|-------------------|------------|--|--|--|--|
| Tarifs applicables au 1er janvier 2025 | 18.60 €/m² | 37.10 €/m² | 71.80 €/m² | | | | |

B/ Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (article L 2333-9-B-1° et 2° du CGCT)

| | <u> </u> | | | |
|---|-----------------------|---------------------|-------------------|-------------|
| | Support non numérique | | Support numérique | |
| Superficie individuelle | ≤ 50 m² | > 50 m ² | ≤ 50 m² | > 50 m² |
| Tarifs applicables au 1er janvier 2025 | 18.60 €/m² | 37.10 €/m² | 55.10 €/m² | 103.00 €/m² |

Questions diverses:

Rapprochement STEASA/SIERA

Au 1^{er} janvier 2026 la CCPA aura obligation de prendre la compétence eau et assainissement.

Afin de préparer ce transfert et à titre d'avis, le Maire présente les différentes solutions proposées, à savoir :

- 1/ Dissolution des syndicats et intégration à la CCPA,
- 2/ Maintien des syndicats infra-communautaires (uniquement des communes de la CCPA) sous convention de délégation de service public. Dans ce cadre, les syndicats perdent toute autonomie, notamment dans la définition des tarifs, moyens financiers, moyens humains, etc...
- 3/ Maintien des syndicats en supra-communautaires, avec intégration de communes hors CCPA. Dans ce cadre, la loi autorise les syndicats à continuer leurs activités en toute autonomie. Cette solution pourrait également tendre vers un rapprochement du SIERA et du STEASA.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, le Conseil Municipal s'accorde à tendre vers la solution des syndicats supra-communautaires. Néanmoins, les élus font remarquer que l'intégration de nouvelles communes, doit se faire à l'issue d'un audit complet permettant d'évaluer l'impact lié à cette intégration. Il ne saurait pas possible d'intégrer de nouvelles communes qui viendraient dangereusement grever le programme d'investissement et les coûts de fonctionnement actuel des syndicats.



Accueil d'une stagiaire

Du lundi 07 Juin au vendredi 05 juillet 2024, une élève scolarisée au lycée de Saint-Sorlin, intégrera l'école et le service périscolaire pour un stage de prise de compétences professionnelles.

Collectif Citoyen Bugey

A la suite de la délibération, prise lors du conseil municipal du 29 avril et s'opposant à une demande d'octroi de permis de recherche minier, un courrier a été envoyé à Madame la Préfète afin d'étayer les raisons qui ont incité le Conseil Municipal à prendre cette position.

En parallèle, un collectif est né. Ce dernier propose un courrier, cosigné par les maires des communes concernées, afin de demander à la Préfecture de l'Ain une réunion publique avec la présence de la startup SUDMINE, à l'origine de la demande d'octroi du permis de recherche.

Le Conseil Municipal valide que le Maire, au nom de la commune, co-signe ce courrier.

Horaires déchetterie - été 2024

La CCPA fait part d'un changement d'horaires des accès aux déchetteries à compter du 17 juin et jusqu'au 14 septembre 2024. Ces aménagements des horaires sont mis en place pour satisfaire aux conditions de travail des employés lors des chaleurs estivales.

Le Conseil Municipal prend note de l'information, mais s'étonne de la période d'application et de ces changements qui ne découlent pas d'une situation réelle de températures excessives.

Commission de recrutement - Plan Mercredi

Le maire appelle les élus qui le souhaitent à intégrer la commission de recrutement destinées à sélectionner les personnes qui travailleront le mercredi au périscolaire. Les annonces d'appel à candidature vont être lancées prochainement.

Drones du Ciel

La demande de renouvellement des vols de nuits de l'association Drones du Ciel, sise à Ambutrix, a été validée.

Sacs jaunes

La CCPA a partagé le planning de distribution des bacs jaunes qui remplaceront les sacs. Ambutrix fait partie de la dernière vague, celles des communes situées autour d'Ambérieu-en-Bugey. Ce changement interviendra au second semestre 2026

Courrier du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture

Le maire a partagé la réponse faite par Monsieur le Sous-Préfet à un courrier de M. Paccallet relatif au permis de construire n°00100815A0004-M01, déposé au nom de APAYDIN-MARGUERITAIN

<u>Date du prochain Conseil municipal</u>: le lundi 1^{er} juillet 2024

Fin du conseil municipal à 21h45